

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat Nicolas Croci Torti et consorts - le retour du bon sens, bon sang!
(22_POS_19)

Rappel du postulat

Ah le beau Canton de Vaud ! Son chasselas, sa Fête des Vignerons, ses impôts heureux, ses fédérations sportives, et ... son bon sens.

Les auteurs du présent postulat le constataient (l'un d'eux est allé faire part de son bon sens sous d'autres cieux) chaque mardi, tous les Députés en sont pourvus, à divers niveaux ! Même le Conseil d'Etat y fait appel de temps en temps dans ses EMPD et autres EMPL.

Comment mieux définir le Vaudois que par son bon sens ? Souvent terrien, il peut aussi être protestant ou commun. Vous serez donc d'accord que sans lui, les débats parlementaires et les décisions qui en découlent seraient bien différentes et bien ternes. Ainsi, les statistiques du Bulletin du Grand Conseil permettent de recenser une utilisation assez régulière du terme « bon sens » par les Députés s'exprimant lors des débats au Parlement vaudois. En effet, l'invocation au bon sens dans notre plénum apparaît plus de 100 fois dans le Bulletin pour depuis 2019, soit presque une fois par séance.

A noter encore que ce texte avait été rédigé il y a une année avec un collègue dont le bon sens n'était plus à démontrer, mais qui a décidé d'aller le mettre à profit sous d'autres cieux.

Dès lors, et avant qu'il ne disparaisse sous sa forme écrite, les deux auteurs, et les co-signataires (plein de bon sens) du présent texte souhaitent que le Conseil d'Etat étudie la possibilité :

- 1. de déposer une candidature du « bon sens vaudois » pour une inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO ;*
- 2. d'instaurer une journée cantonale du bon sens dans le Canton de Vaud.*

Rapport du Conseil d'Etat

Conscient de l'opportunité unique de faire rayonner les qualités vaudoises à l'échelle mondiale, le Conseil d'Etat a diligenté les analyses nécessaires au traitement de ce postulat.

Tout d'abord, toutes les sources consultées le confirment, le bon sens, compris comme un mélange de rationalité, de pragmatisme, de réalisme et de sagesse, serait en effet un élément définitoire du caractère vaudois.

Cependant, depuis le dépôt de ce postulat, plusieurs projets concurrents semblent vouloir briguer la même reconnaissance. Le Ministère français de la culture entend faire enregistrer le cartésianisme français et l'Université d'Oxford le rationalisme anglo-saxon. La Maison Blanche préparerait le dépôt du « common sens trumpien ». Quant à la Fédération allemande de football, elle nourrirait les mêmes espoirs pour le réalisme germanique, en sport comme en politique. Plus proche de nous, les cantons de Suisse centrale aimeraient faire valoir le « schweizerischer Hausverstand » ou bon sens helvétique.

Cette multiplicité de projets concurrents confirme sans doute l'affirmation qui ouvre le *Discours de la méthode* de René Descartes, citée en séance par l'auteur du postulat : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée ; car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux mêmes qui sont les plus difficiles à contenter en toute autre chose n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont. »

Devant ce partage qui tend à l'universalisme, les nombreux experts consultés affirment que l'UNESCO, connue pour son impartialité, se refusera à privilégier un projet au détriment des autres. Il convient donc aux Vaudois et aux Vaudoises, et en particulier aux membres du Grand Conseil, de continuer d'appliquer leur bon sens au quotidien, et notamment au travers d'interventions aussi pertinentes que le présent postulat, mais à l'abri de la reconnaissance universelle que cette qualité mériterait sans aucun doute.

Quant à la célébration annuelle souhaitée par les initiants, le Conseil d'Etat estime qu'elle occasionnerait des dépenses importantes. Dans le contexte financier actuel, le bon sens commande de ne pas faire de folie et donc d'y renoncer.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le présent rapport, sans autre suite.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2026.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni